



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

PANORAMA de la vie associative francilienne

POUR UNE SOCIÉTÉ
DE L'ENGAGEMENT



Édition 2021

Édito :

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un vaste plan de relance en vue de redresser rapidement et durablement l'économie française. Ce plan exceptionnel de 100 milliards d'euros se déploie autour de trois volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Les associations et l'économie solidaire devraient bénéficier d'aides estimées à 1 milliard d'euros.

Parmi les mesures mises en place sur l'emploi, il est prévu la création de 2 000 postes supplémentaires Fonjep (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) pour 2021 et 2022. Ces postes sont des aides de 7 000 € à 8 000 € qui doivent permettre aux petites associations locales, de proximité, de pérenniser leurs actions en s'appuyant sur des personnels permanents, en plus de leurs bénévoles et de contribuer à la structuration du secteur associatif.

Le gouvernement a également décidé de financer l'accompagnement de 3 000 jeunes supplémentaires (1 500 en 2021 et 1 500 en 2022) dans le cadre du dispositif Sésame (Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement). Les places supplémentaires doivent répondre à la demande actuellement plus forte que ce que permet le dispositif, et contribuer pleinement à l'insertion des jeunes les plus défavorisés (55 % des bénéficiaires résident en quartiers politique de la ville) vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers du sport ou de l'animation.

Par ailleurs, conformément aux annonces présidentielles du 14 juillet 2020, le plan de relance prévoit la possibilité pour 100 000 jeunes supplémentaires d'effectuer un service civique par une révision à la hausse des agréments avec les organismes d'accueil, en particulier le secteur associatif. Le service civique contribue en effet à faciliter l'insertion sociale des jeunes et constitue une solution particulièrement adaptée permettant aux volontaires de prendre conscience de leurs acquis et de développer leurs compétences.

Enfin, un plan de soutien massif aux associations de prévention et de lutte contre la pauvreté est mis en œuvre. Doté de 100 millions d'euros, il doit permettre aux associations de déployer des actions spécifiques exceptionnelles, en mobilisant les réseaux et les dispositifs existants. Il s'agit d'irriguer un tissu associatif qui pourra de manière réactive apporter un soutien aux personnes précaires jusqu'au « dernier kilomètre ». Concrètement, l'effort de relance portera sur le soutien à l'accroissement de l'activité et aux innovations opérationnelles que les associations mettront en œuvre.

S'ajoute, en lien avec le ministère des sports, une mesure portée par l'agence nationale du sport. Dans ce cadre, 2 500 emplois supplémentaires sont prévus d'ici fin 2022, par rapport aux plus de 5 000 que l'ANS finance tous les ans. Ces emplois favorisent la professionnalisation du mouvement sportif et l'encadrement de la pratique. Le dispositif, prioritairement orienté vers les jeunes de moins de 25 ans, bénéficie d'un taux de pérennisation des emplois après la période d'aides financières publiques sur deux années de 79 %.

Le présent recueil présente un aperçu de la vie associative en Île-de-France. Il repose principalement sur les données collectées annuellement par le réseau d'experts « Recherches et Solidarités » : nombre d'associations, secteurs d'activité les plus représentés, créations d'associations, bénévolat...

Le poids de l'engagement quotidien de milliers de bénévoles dans la construction du tissu social, la contribution en emploi dans l'économie francilienne, témoignent, s'il en était besoin, de l'enjeu primordial en région d'Île-de-France que représentent les associations dans leur diversité.

L'intégration des missions et des personnels jeunesse et sports au sein des services académiques de l'éducation nationale, au 1^{er} janvier 2021, permettra de renforcer le rôle joué par les associations en matière éducative et leur intervention dans les différents temps de vie des enfants et des jeunes.

Éric Quenault
Délégué régional académique
jeunesse, engagement et sport

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Si la vie associative n'a jamais été aussi présente et intense dès l'irruption de la pandémie, les associations elles-mêmes n'en ont pas moins été très durement impactées par la crise sanitaire. Ainsi, la moyenne des nouvelles associations qui tournait, pour la France, autour de 70 000 créations dans l'année, est descendue à 65 000 (de juin 2019 à juin 2020), avec une récession particulièrement marquée au deuxième trimestre 2020, durant les mois de confinement. Le bénévolat formel qui marquait déjà le pas chez les plus de 65 ans, piliers du monde associatif, a également été touché, non par le manque de volontaires, mais parce que les deux tiers des associations se sont retrouvées en situation d'arrêt forcé. A l'instar des entreprises, l'emploi, toujours plus fragile dans les associations, a subi une perte estimée à 60 000 postes sur le seul semestre 2020.

L'érosion reste néanmoins contenue. Ce qui est d'autant plus remarquable que les associations, pourtant premier employeur privé de France, n'ont bénéficié que tardivement des aides accordées aux entreprises, comme le chômage partiel. En dépit du ralentissement généralisé, les associations ont fait preuve de résistance, étant particulièrement sollicitées sur la période.

Combien d'associations en Île-de-France ?

En 2019, le nombre d'associations dans la région francilienne est estimé **entre 215 000 et 237 000**, de toutes tailles, actives dans tous les domaines de la société : l'éducation, la culture, le social, la santé, l'environnement, la défense des droits, les loisirs...

En termes d'évolution, ces chiffres ont augmenté par rapport à 2016 où le nombre d'associations en Île-de-France était estimé **entre 200 000 et 220 000**, dont **18 965** clubs sportifs qui avaient délivré **2 425 983** licences.

Estimation du nombre d'associations en activité recensées en 2019, comprise

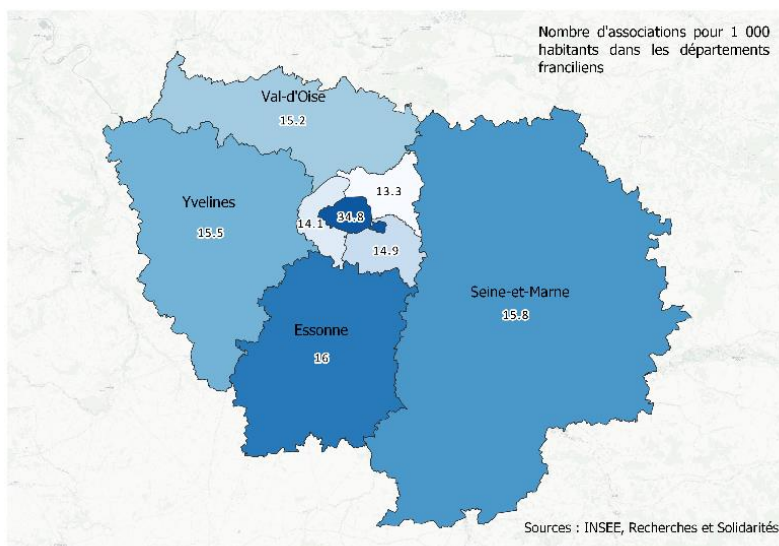
	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	France
entre et	70 000	22 000	22 000	20 000	22 000	21 000	20 000	18 000	215 000	1 400 000
	80 000	23 000	23 000	22 000	24 000	23 000	22 000	20 000	237 000	1 500 000

Sources : Insee et Répertoire National des Associations 2019. Traitement R&S.

Le système d'enquêtes utilisées par Recherches et Solidarités s'appuie sur les déclarations des associations sur leur création et leur activité. Les associations ne déclarant pas leur mise en sommeil ou leur fin d'activité, globalement, les chiffres ne peuvent correspondre qu'à des estimations.

Fin 2019, le nombre d'associations pour 1 000 habitants est de **18,4** pour l'Île-de-France et de **21,5** pour la France entière.

Ces chiffres sont en légère augmentation par rapport à 2016 où le nombre d'associations pour 1 000 habitants était de **17,3** pour l'Île-de-France et de **20,1** pour la France



Les créations d'associations en Île-de-France

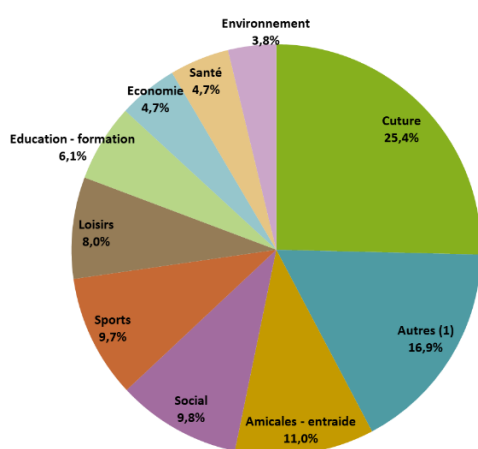
Pour l'année 2019/2020, plus de **13 300** nouvelles associations ont été déclarées dans la région. Sur la période 2017-2020, il s'est créé en moyenne chaque année **11,3 associations nouvelles pour 10 000 habitants**, soit plus d'un point de plus que la **moyenne nationale de 10,4**.

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	France
Nombre annuel de créations sur 2017/2020	4 180	1 205	1 234	1 116	1 634	1 681	1 294	984	13 328	65 014
Densité de créations pour 10 000 habitants	21,4	8,6	8,5	8,6	9,8	10,4	9,3	8,2	11,3	10,4

Sources : Insee et Répertoire National des Associations. Traitement R&S.

Répartition des créations d'associations par secteurs d'activité

Répartition des créations d'associations par secteurs d'activité

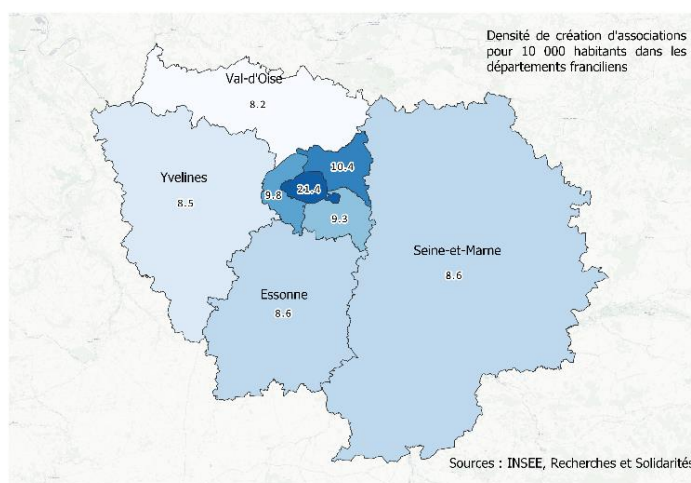


Source : Répertoire national des associations sur 2017-2020 - Traitement R&S

Dans la région d'Île-de-France, il se crée proportionnellement plus d'associations par rapport au niveau national dans la **culture (25,4 % IDF contre 23,9 % national)**, le **secteur social (9,8 % contre 8 %)** et les **amicales (11 % contre 7,4 %)** et moins dans le sport (9,7 % IDF contre 16,9 % national), les loisirs (8 % contre 11,6 %) et les champs moins représentés tels que l'économie (4,7 % contre 5,3 %), la santé (4,7 % contre 5,1 %) ou l'environnement (3,8 % contre 4,8 %).

A Paris, la densité de créations d'associations, entre juillet 2017 et juillet 2020, s'élève à **21,4 créations pour 10 000 habitants** (10,4 à l'échelle nationale).

A l'inverse, quasiment tous les autres départements franciliens présentent une densité moyenne de créations d'associations inférieure aux moyennes régionale et nationale, le Val-d'Oise étant à - 3,1 points par rapport à la moyenne régionale, à 8,2.



Sources : INSEE, Recherches et Solidarités

La dynamique de créations d'associations

Sur l'ensemble de la région d'Île-de-France, 13 328 associations ont vu le jour entre juillet 2019 et juillet 2020, soit 21 % des créations de France. Ces créations regroupent aussi bien les initiatives conduites par des habitants que les actions menées de manière plus informelle ou dans un cadre tel que mairie, école, église, etc.

Il est à noter qu'un chiffre élevé de créations peut laisser supposer une certaine instabilité de la vie associative. Il peut également être lié à un contexte local particulier.

La diversité des créations d'associations

Selon les départements de la région, les créations d'associations peuvent être orientées vers telles ou telles thématiques. Le tableau ci-dessous reprend les créations d'associations en moyenne sur les trois dernières années.

Champs thématiques des créations d'associations (moyennes sur 2017-2020)

(chiffres en %)	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	France
Culture	33,6	21,4	20,5	19,1	22,4	24,3	22,4	16,7	25,4	23,9
Sports	6,0	15,7	13,3	12,5	10,4	7,7	10,0	14,3	9,7	16,9
Loisirs	5,7	7,5	11,6	9,0	5,9	11,0	11,2	7,3	8,0	11,6
Social	7,4	8,8	12,6	8,4	11,9	12,0	10,8	11,3	9,8	8,0
Amicales - entraide	8,3	9,0	12,7	13,9	6,2	13,9	15,5	16,4	11,0	7,4
Education - formation	7,4	5,2	5,7	5,7	4,4	4,6	6,0	8,0	6,1	5,5
Economie	5,2	4,0	4,3	3,4	3,8	6,0	3,4	5,9	4,7	5,3
Santé	4,9	4,6	3,6	3,9	5,2	3,9	5,0	6,0	4,7	5,1
Environnement	3,5	4,0	5,6	4,1	4,6	4,0	2,0	2,6	3,8	4,8
Autres (1)	18,0	19,8	10,1	20,0	25,2	12,6	13,7	11,5	16,9	11,5

(1) patrimoine, défense des droits, communication, activités politiques, logement, recherche, etc.

Sources : Répertoire National des Associations sur la période 2017-2020. Traitements R&S.

Ainsi, on peut noter que :

- à l'échelle régionale, il se crée proportionnellement nettement moins d'associations que la moyenne nationale dans le sport (9,7 % contre 16,9 %) et les loisirs (8 % contre 11,6 %) ;
- sur Paris, les créations sont à plus d'un tiers dans le champ culturel (33,6 % contre 23,9 % de moyenne nationale), et supérieures aux moyennes régionale et nationale dans le champ de l'éducation-formation (7,4 % contre 5,5 % de moyenne nationale) ;
- quasiment pour tous les autres départements, les créations sont proportionnellement plus nombreuses que la moyenne nationale, voire la moyenne régionale, dans les champs du social et des amicales, sauf pour les Hauts-de-Seine où les créations dans le secteur des amicales est plus faible (6,2 %, contre 7,4 % de moyenne nationale et 11 % de moyenne régionale).

Le bénévolat en Île-de-France

Ces associations sont animées par des **bénévoles** dont le nombre peut être estimé **entre 2 millions et 2,16 millions**, en Île-de-France, en 2019 (12,5 millions de bénévoles associatifs à l'échelle nationale, dont 5,5 millions d'actifs réguliers).

Environ **28 %** des bénévoles sont impliqués dans le domaine **social caritatif** et **10 %** dans le secteur de la **santé**. Ces chiffres ont peu évolué depuis 2016, où ils étaient respectivement de 27 % et 8 %. Entre 350 000 à 450 000 bénévoles (environ 20 %) sont investis dans les associations sportives franciliennes.

Estimation du nombre de bénévoles (1) et de permanents (2) en 2019, compris

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
(1) entre et	650 000 710 000	200 000 225 000	200 000 210 000	180 000 200 000	210 000 220 000	200 000 210 000	190 000 200 000	170 000 190 000	2 000 000 2 165 000
(2) entre et	275 000 285 000	84 000 88 000	84 000 86 000	76 000 80 000	88 000 90 000	84 000 86 000	80 000 82 000	72 000 76 000	843 000 873 000

Sources : Recherches & Solidarités.

Le système d'enquêtes utilisées par Recherches et Solidarités s'appuie sur les déclarations des associations sur leur création et leur activité. Les associations ne déclarant pas leur mise en sommeil ou leur fin d'activité, globalement, les chiffres ne peuvent correspondre qu'à des estimations

Les **permanents** qui interviennent régulièrement, au moins une fois par semaine, sont essentiels pour les associations. Sur la région d'Île-de-France, ils représentent aujourd'hui **41 % de l'ensemble des bénévoles**, proportion que l'on retrouve avec une grande stabilité dans les 8 départements franciliens (entre 40,47 % pour la Seine-et-Marne et 41,54 % pour le Val-de-Marne). Le nombre des **permanents** peut être estimé entre **843 000 et 873 000** en 2019 en Île-de-France, chiffre qui est en légère diminution par rapport à 2016 (estimation entre 900 000 et 1 million).

Les emplois dans les associations

Entre 2016 et 2019, la situation des associations employeuses a peu évolué dans la région. De même, la situation de la région a faiblement évolué par rapport aux moyennes nationales.

Associations employeuses et salariés en 2019

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	France
Nombre salariés associatifs	120 500	23 240	27 515	26 725	42 740	31 715	32 720	21 125	326 280	1 835 080
Nombre associations employeuses (1)	11 085	2 195	2 400	2 100	2 730	2 510	2 265	1 790	27 075	157 540
% associations < 3 salariés	53%	55%	48%	49%	49%	50%	49%	46%	51%	52%
Nombre associations de + 50 salariés	432	102	124	119	171	155	130	100	1 333	8 119
% effectifs salariés associatifs dans le secteur privé (2)	8,0%	6,0%	6,5%	7,3%	4,4%	6,2%	7,9%	6,9%	6,7%	9,3%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S.

(1) Il s'agit ici du nombre d'établissements.

(2) Ce pourcentage indique la proportion que représentent ces emplois associatifs au sein du secteur privé (hors les trois fonctions publiques).

Ainsi, en 2019, **27 075** associations emploient des salariés en Île-de-France (28 045 en 2016), ce qui représente **326 280** salariés (315 375 en 2016), dont **6,7 %** dans le secteur privé (6,9 % en 2016), pour une moyenne nationale de **9,3 %** (9,8 % en 2016).

Ce constat indique que ces associations, quelle que soit leur taille, sont indispensables à l'animation des territoires. Elles rendent des services essentiels aux habitants et les emplois qu'elles représentent n'ont pas tendance à se délocaliser.

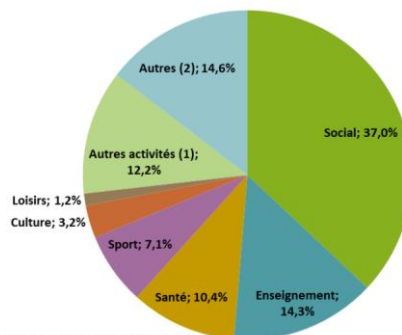
En termes de taille, la majorité des associations de la région (**51 %** exactement) emploient moins de 3 salariés (52 % en moyenne nationale). Ce pourcentage s'étend de 46 % pour le Val-d'Oise à 55 % pour la Seine-et-Marne.

Sur l'ensemble de la région, **1 333** associations emploient plus de 50 salariés, ce qui représente **4,92 %** de ces associations (5,15 % en moyenne nationale). Ce pourcentage s'étend de 3,9 % pour Paris à 6,26 % pour les Hauts-de-Seine, ce qui pourrait surprendre. En proportion, les « grosses associations » sont plus nombreuses dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne qu'en Seine-et-Marne, dans les Yvelines et à Paris.

Dans quels secteurs...

En 2019, les emplois associatifs se concentrent dans la région à plus d'un tiers dans le **secteur social (37 %)**. Au niveau national, ils représentent 49,7 %.

Proportionnellement, viennent ensuite **l'enseignement (14,3 %)**, la **santé (10,4 %)** et le **sport (7,1 %)**.



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme...

(2) Associations répertoriées sous le code APE 9499Z « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire »

Secteurs dans lesquels se répartissent les emplois associatifs franciliens

Selon les départements franciliens, les emplois associatifs se répartissent de manière différente. Ainsi, Paris se distingue par une proportion plus forte dans la culture (4,4 %, contre 3,2 % régional et 2,6 % national), au détriment du secteur social (26,7 %, contre 37 % régional et 49,7 % national) et du sport (5 %, contre 7,1 % régional).

A l'inverse, les Yvelines et l'Essonne se détachent par leurs emplois dans le sport (10,8 % et 10,5 %, contre 7 % régional et 4,7 % national). La Seine-et-Marne présente de nombreux emplois dans le secteur social (55,7 %, contre 37 % régional). Le Val-de-Marne se distingue par un fort nombre d'emplois dans la santé (19,1 % contre 10,4 % régional et 7,2 % national).

Secteurs dans lesquels se répartissent les emplois associatifs franciliens

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	France
Enseignement	14,8%	12,7%	16,5%	11,2%	16,5%	10,1%	13,5%	17,4%	14,3%	11,8%
Sport	5,0%	8,4%	10,8%	10,5%	8,8%	5,4%	7,2%	7,0%	7,1%	4,7%
Santé	9,3%	5,1%	5,0%	11,0%	17,6%	6,5%	19,1%	7,3%	10,4%	7,2%
Social	26,7%	55,7%	45,2%	46,8%	31,5%	46,3%	37,1%	48,4%	37,0%	49,7%
Loisirs	0,9%	1,3%	1,7%	1,2%	0,7%	2,2%	2,0%	0,8%	1,2%	1,3%
Culture	4,4%	2,3%	2,1%	1,8%	2,5%	3,5%	3,3%	2,1%	3,2%	2,6%
Autres activités (1)	17,1%	6,8%	8,4%	8,5%	11,0%	13,5%	7,7%	7,0%	12,2%	12,2%
Autres (2)	21,8%	7,7%	10,3%	9,0%	11,4%	12,5%	10,1%	10,0%	14,6%	10,5%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S.

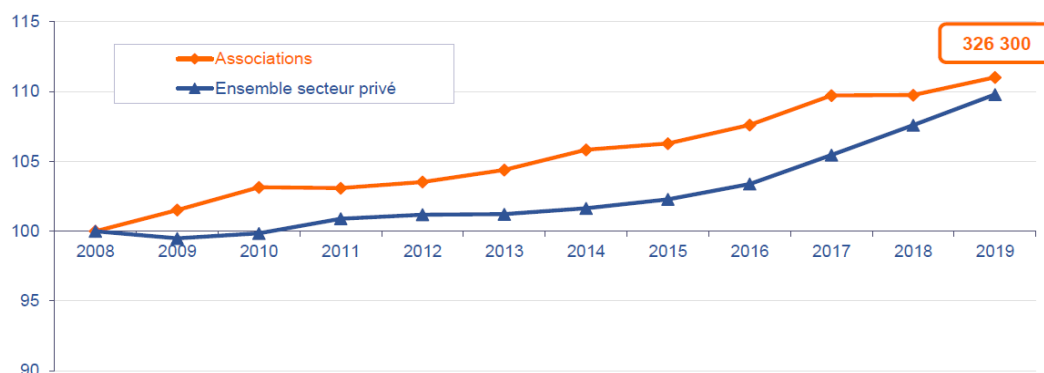
(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme...

(2) Associations répertoriées sous le code APE 9499Z « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire »

Evolutions en région sur la période précédente

En région d'Île-de-France, le secteur associatif a créé plus de 32 000 emplois, sur la période 2008-2019. Si depuis 2009 ce secteur évolue de manière proche de celui du secteur privé dans son ensemble, à un rythme légèrement supérieur, cet écart tend à diminuer depuis 2017, notamment en 2018, année moins favorable pour les associations.

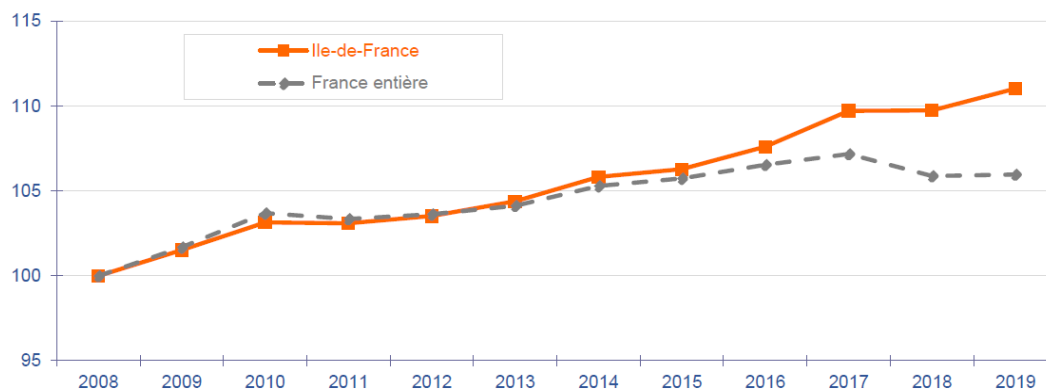
Évolution dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2008)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'évolution des effectifs associatifs franciliens suit la courbe nationale sur toute la période 2008-2015. Puis, elle s'en écarte progressivement, dans un contexte national devenu tendu. Sur l'ensemble de la période 2008-2019, l'emploi associatif a augmenté en région d'Île-de-France de 11 %, contre 6 % au niveau national (voir schéma ci-après).

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2008)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Impact de la pandémie de Covid-19 sur les associations

Où en sont les associations ?

Plusieurs enquêtes ¹ menées récemment ont montré un impact fort de la pandémie sur l'activité des associations en Île-de-France.

Pour l'année 2020 ² :

- 86 % des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs événements ;
- 66 % ont été amenées à stopper leurs activités ;
- 57 % ont dû revoir leur mode de fonctionnement ;
- 60 % n'envisageaient pas reprendre leur activité avant septembre 2020 ;
- 31 % des associations employeuses disposaient de moins de 3 mois de trésorerie devant elles ;
- 36 % avaient activé des solutions financières proposées par les pouvoirs publics : délais de paiement, fonds de solidarité et aides territoriales.

Impacts sur le bénévolat

Les principales difficultés rencontrées sont :

- Les difficultés techniques liées aux relations à distance ;
- De nécessaires adaptations et réorganisations des activités bénévoles ;
- Le nombre important de personnes à risque parmi les bénévoles.

Mais le télé-bénévolat s'est répandu durant la période récente. Les usages numériques se sont étendus pour :

- Prendre part aux décisions ;
- Se former et se perfectionner ;
- Échanger avec les autres membres et les partenaires.

¹ Chaque année, au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Depuis 2012, les résultats sont disponibles dans les éditions 2019 des Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant la Covid-19.

² Source : enquête R&S - Mouvement associatif - RNMA - CNEA - France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, effectuée entre le 14 mai et le 15 juin 2020.

Zoom sur le secteur social

Les associations et fondations employeuses en 2019

Le secteur sanitaire et social non lucratif de la région Île-de-France regroupe plus de 5 300 établissements employeurs, sur 35 500 au niveau national. Plus de 1 600 sont des structures d'hébergement.

	Nombre d'établissements employeurs *	Nombre moyen de salariés par établissement
Santé	804	55
Hébergement médicalisé	502	53
Hébergement social	1 159	27
Action sociale sans hébergement	2 901	27
Ensemble sanitaire et social	5 366	33

* une association ou une fondation peut compter plusieurs établissements

Source : ACOSS-URSSAF et MSA 2019. Traitement R&S

La taille des établissements varie selon les secteurs. Elle est plus importante dans la santé (55 salariés en moyenne) et dans l'hébergement médicalisé (53 salariés en moyenne). L'action sociale sans hébergement réunit une large majorité des établissements, de plus petite taille en moyenne.

En termes d'évolution, si le nombre total de structures a augmenté de 4,6 % entre 2016 (5 129) et 2019 (5 366), ce sont principalement les établissements de santé qui ont vu leur nombre porté de 653 en 2016 à 804 en 2019, soit + 23 %. Le nombre moyen de salariés dans l'ensemble du secteur est resté stable, 33 en 2016 et 2019, avec une petite diminution sur les établissements de santé, avec 59 en 2016 et 55 en 2019.

Répartition des établissements dans le secteur social

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	France
Hébergement médicalisé	1,9%	12,4%	11,1%	11,8%	7,2%	7,8%	9,7%	10,2%	6,8%	9,8%
Hébergement social	5,9%	14,2%	11,4%	10,8%	6,2%	11,3%	6,7%	12,6%	8,4%	9,6%
Aide à domicile	2,1%	6,3%	3,8%	5,2%	1,3%	3,1%	3,9%	3,5%	3,1%	9,3%
Accueil de personnes âgées	0,4%	0,9%	0,9%	0,4%	0,3%	0,2%	0,5%	0,3%	0,4%	0,7%
Aide par le travail	2,8%	7,8%	8,2%	6,3%	6,0%	8,1%	7,7%	10,9%	5,9%	7,7%
Accueil de jeunes enfants	2,8%	1,1%	1,5%	0,8%	1,6%	1,3%	0,7%	2,4%	1,9%	2,3%
Accueil d'enfants handicapés	0,8%	1,9%	2,5%	2,8%	2,0%	2,0%	2,3%	2,0%	1,7%	1,3%
Accueil d'enfants et d'adolescents	1,2%	0,6%	0,8%	1,0%	0,2%	0,6%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%
Autres actions sociales sans hébergement (1)	8,8%	10,5%	5,0%	7,7%	6,7%	11,9%	5,1%	5,7%	8,0%	8,1%
Ensemble du secteur social	26,7%	55,7%	45,2%	46,8%	31,5%	46,3%	37,1%	48,4%	37,0%	49,6%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S.

(1) Centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives...

Les salariés des associations et fondations en 2019

Avec près de 178 000 salariés, le secteur sanitaire et social est le plus gros pourvoyeur d'emplois non lucratifs de la région. Ils représentent ensemble 3,6 % des salariés privés de l'Île-de-France (moyenne nationale de 5,7 %).

L'action sociale sans hébergement représente 43 % des salariés du secteur sanitaire et social et 35 % de la masse salariale, compte tenu de la présence des temps partiels, plus forte que dans le secteur de la santé et dans les structures d'hébergement. C'est aussi un secteur dans lequel les qualifications élevées sont un peu moins représentées que dans les domaines de la santé et de l'hébergement médicalisé.

	Effectifs salariés	Masse salariale (en milliers d'€)
Santé	44 486	1 565 602
Hébergement médicalisé	26 741	687 569
Hébergement social	30 750	830 916
Action sociale sans hébergement	75 715	1 682 329
Ensemble sanitaire et social	177 692	4 766 416

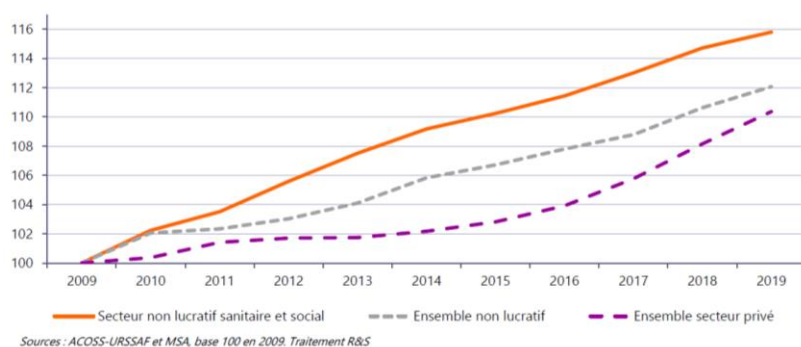
Source : ACOSS-URSSAF et MSA 2019. Traitement R&S.

Au regard de la répartition nationale, l'emploi dans le secteur non lucratif de la santé est bien plus présent en Île-de-France (**25 % contre 15 %**). A l'inverse, l'action sociale sans hébergement l'est un peu moins dans la région (**43 % contre 50 %**).

En termes d'évolution, entre 2016 et 2019, les effectifs salariés du secteur sanitaire et social ont **augmenté de 4,4 %** (170 209 en 2016, 177 692 en 2019). Sur la même période, l'hébergement médicalisé et l'hébergement social ont connu une évolution légèrement favorable, alors que l'action sociale sans hébergement a eu tendance à diminuer. Seul le secteur de la santé a nettement évolué, **+ 14,8 %**.

De même, la masse salariale correspondante est passée de 4 346 990 € en 2016 à 4 766 416 € en 2019, soit **+ 9,6 %**.

Evolution annuelle des effectifs salariés par secteur



Après une croissance légèrement moins élevée au cours de l'année 2011, selon un effet retard par rapport à la crise financière de 2008, le secteur sanitaire et social s'est redressé à un rythme plus soutenu que celui de l'ensemble des associations et fondations, toutes activités confondues. Depuis, ce secteur poursuit sa croissance soutenue, mais l'écart se réduit avec le secteur privé, dont la reprise s'accélère nettement.

Zoom sur le secteur sportif

Dans le seul secteur sportif, **20 224** clubs appartenant à des fédérations agréées ont délivré **2 447 063** licences, en 2019.

Subventions de l'agence nationale du sport (ANS)

Les subventions de fonctionnement accordées par l'ANS au niveau territorial ont pour objet de financer des actions menées par les structures déconcentrées et les associations affiliées des fédérations sportives agréées par le ministère des sports dans le cadre :

- des aides à l'emploi : conventions pluri-annuelles en cours, aides pluri-annuelles à la création d'emplois, aides ponctuelles à l'emploi ;
- des projets sportifs territoriaux (PST), hors projets sportifs fédéraux (PSF) et de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport ;
- du « plan de prévention des noyades » : dispositifs « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » ;
- du fonds territorial de solidarité, lié à la crise sanitaire de la Covid-19.

En 2020, les crédits attribués pour ces actions s'élèvent à **8 639 682 €**, répartis de la manière suivante :

2020	Montants	%
Aides à l'emploi	6 710 485	77,67%
PST, hors PSF	225 635	2,61%
Prévention des noyades	442 585	5,12%
Fonds de solidarité	1 260 977	14,60%
Total	8 639 682	100,00%
Équipements	837 939	
Total général	9 477 621	

Comme l'indique le tableau ci-avant, la part que représentent les aides à l'emploi est très nettement majoritaire, puisqu'elle s'élève à près de 78 % des crédits de fonctionnement territoriaux attribués par l'ANS. S'ajoute une enveloppe de 837 939 € réservée aux équipements.

Synthèse des actions financées en 2020

Aides à l'emploi :

- conventions pluri-annuelles en cours : 577 emplois pour 5 M€ ;
- aides pluri-annuelles à la création : 191 emplois pour 1,6 M€ ;
- aides ponctuelles à l'emploi : 20 aides pour 0,12 M€ ;
- soit **788 aides à l'emploi**, pour 6,7 M€.

Projets sportifs territoriaux (hors projets sportifs fédéraux) :

- **24 projets** soutenus, dont 2 relatifs à la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, pour un montant de 0,22 M€.

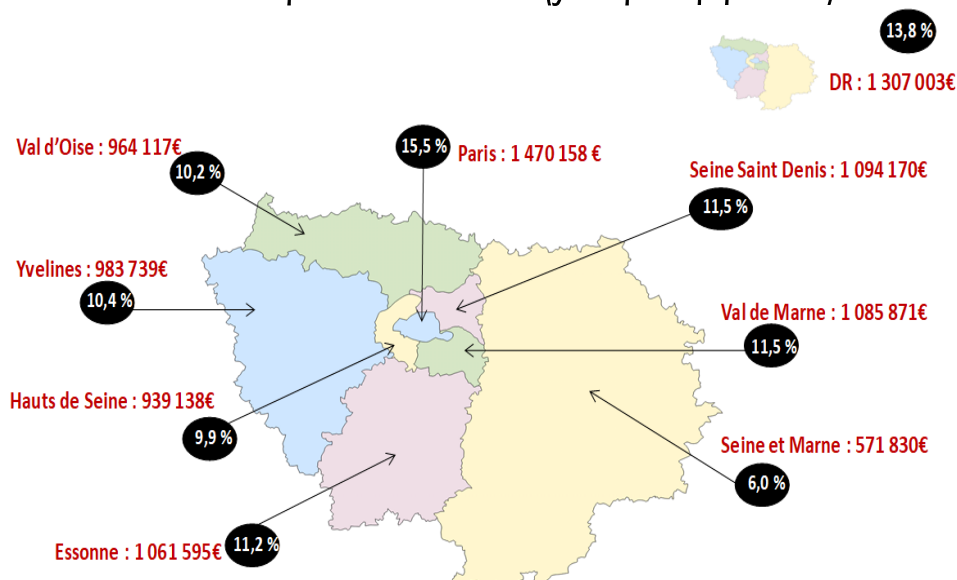
Prévention des noyades et aisance aquatique :

- 55 projets ont été conduits au titre du dispositif « J'apprends à nager » ;
- 13 projets « Aisance aquatique ».
- **68 projets** pour un montant de 0,44 M€.

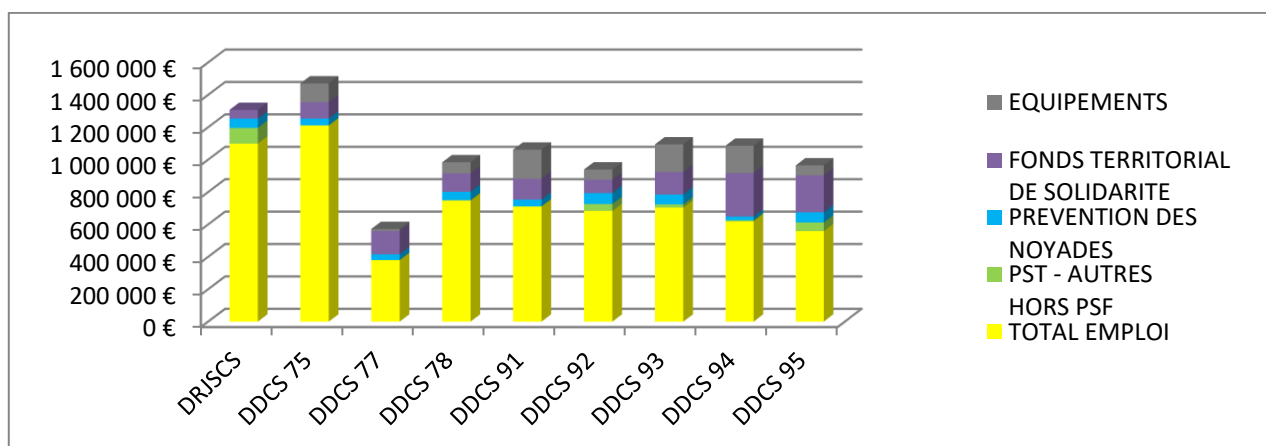
Fonds territorial de solidarité :

- **260 projets** soutenus sur le renforcement de la continuité éducative (0,25 M€), les associations sportives en difficulté (0,84 M€) et des aides ponctuelles à l'emploi et à l'apprentissage (0,17 M€) pour un montant total de 1,26 M€.

Répartition des crédits attribués par territoire en 2020 (y compris équipements)



Répartition des crédits attribués par territoire et par thématique en 2020



Comme le montre le graphique ci-dessus, selon les départements, les situations sont contrastées, même si, dans tous les départements, les aides à l'emploi restent largement majoritaires.

Evolutions sur les dernières années

Évolution des crédits attribués en 2017 – 2020

	Enveloppes IDF	Enveloppes PSF	Total Enveloppes	Baisse annuelle	Évolution 2017-2020
CNDS 2017	21 733 244		21 733 244		
CNDS 2018	17 063 993		17 063 993	- 21,48 %	
CNDS 2019	12 323 174	5 607 925	17 931 099	+ 5,08 %	
ANS 2020	9 477 621	9 366 123	18 843 744	+ 5,09 %	- 13,29 %

La comparaison entre les exercices 2017 et 2020 nécessite de reconstituer le périmètre des crédits alloués. En effet, en 2019, une partie des crédits régionaux a été déléguée directement auprès de 29 fédérations sportives, correspondant à l'enveloppe PSF-projets sportifs fédéraux.

En 2020, l'agence nationale du sport a délégué les crédits consacrés aux projets sportifs fédéraux à la totalité des fédérations franciliennes, soit une part qui représente la moitié des crédits attribués à l'échelle régionale.

Si la baisse a été assez sensible entre 2017 et 2018, de l'ordre de - 21 %, cette diminution s'établit globalement à - 13,29 % entre 2017 et 2020.

Service civique

Depuis 2010, **plus de 60 000 jeunes volontaires** se sont engagés dans le dispositif du service civique en Île-de-France. En **2019, 11 366 jeunes** étaient en mission (sur une cible de 12 927 volontaires, soit un taux d'atteinte de l'objectif de 88 %), répartis en 6 462 volontaires recrutés sur agréments nationaux et 4 904 sur agréments locaux.

Ces effectifs sont répartis de manière inégale entre les départements : 4 560 sur Paris (soit 40,7 %), 1 443 en Seine-Saint-Denis (12,9 %), les autres départements formant un groupe assez homogène, entre 10,3 % (Essonne) et 6,4 % (Seine-et-Marne).

Sur l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 24 ans, les volontaires en service civique représentent **0,74 %** en région d'Île-de-France, contre **1,04 %** au niveau national.

Rapporté au nombre de jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire francilien, Paris présente un ratio de **14,3 jeunes**, soit le double de la moyenne régionale (**7,2**). En 2019, **18,3 %** des jeunes concernés étaient issus des QPV.

En termes d'évolution, la baisse des effectifs du nombre de volontaires (en flux, soit le nombre de jeunes ayant débuté leur mission au 1^{er} janvier de l'année N) entre 2018 et 2019 a été au niveau régional un peu plus faible (11 699 en 2018, 11 366 en 2019, soit – **2,8 %**) qu'au niveau national (– **3,3 %**).

En 2019, au niveau régional, le profil des jeunes volontaires était le suivant :

- **50 %** des jeunes de 15 à 24 ans étaient des **femmes** et **50 %** des **hommes** (61 % et 39 % au niveau national) ;
- **6 %** sont âgés de moins de 18 ans (5 % national) ;
- l'âge moyen des volontaires est de **21 ans** (idem national) ;
- à leur entrée, le niveau de formation des volontaires est le suivant : **17 %** sont décrocheurs ou n'ont aucune qualification (17 % national), **4 %** ont validé un BEP ou CAP (8 % national), **37 %** ont le Bac (43 % national), **14 %** ont un Bac +2 (13 % national) et **28 %** ont un niveau supérieur à Bac +2 (19 % national) ;
- à leur entrée, la situation des volontaires était la suivante : **24 %** déclaraient être demandeurs d'emploi (40 % national), **45 %** étaient étudiants (32 % national), **25 %** inactifs (24 % national) et **5 %** salariés (4 % national) ;
- les missions se sont déroulées dans les secteurs de la solidarité à **32 %** (29 % national), de l'éducation pour tous à **20 %** (32 % national), du sport à **18 %** (14 % national), les autres champs étant sensiblement équivalents en région et au niveau national.

Service national universel

Dans le cadre du déploiement national du SNU, pour 2021, la région Île-de-France vise l'objectif de **l'accueil de 2 080 jeunes** franciliens sur son territoire et de **l'envoi de 1 770 jeunes** au niveau du territoire national, soit **3 850 jeunes à recruter** et 2 163 places à conventionner.

L'évolution de la situation sanitaire nationale et du calendrier des inscriptions ont contraint à revoir ces objectifs, notamment la capacité d'accueil des centres franciliens avec la prise en compte d'un protocole sanitaire strict.

La cible du nombre de jeunes accueillis en Île-de-France, après avoir tenu compte de la clôture des inscriptions, a été fixée à **1 393** et à **641 jeunes affectés sur toute la France**, soit une **cohorte de 2 032 jeunes franciliens**.

Après les désistements intervenus avant les séjours, la taille de la cohorte francilienne effective est de **1 600 jeunes** qui ont participé à un séjour de cohésion du 21 juin au 2 juillet 2021.

Concernant les **encadrants**, c'est au total **260 personnes** qui ont été recrutées. Les contrats de travail ont été préparés par les SDJES et transmis à la DRAJES pour vérification et envoi à l'agence de services et de paiement (ASP) chargée d'éditer les bulletins et de procéder au versement des salaires.

Concernant les crédits SNU mis à disposition de l'Île-de-France sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative », ils s'élèvent pour 2021 à **2 518 741 €**. Un peu plus de 2 millions d'euros seront au final dépensés.

Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

Principes du FDVA

Créé fin 2011, le FDVA, fonds pour le développement de la vie associative, a pour objet de contribuer au développement des associations, notamment par l'attribution de concours financiers au profit des bénévoles élus ou responsables d'activités, pour :

- des formations spécifiques orientées vers la mise en œuvre du projet associatif ;
- des formations techniques, à caractère transversal, liées à l'activité ou au fonctionnement de l'association de tout secteur, sauf dans le domaine des activités physiques et sportives ;
- des formations dites de partage d'expériences, lorsqu'elles constituent un approfondissement de connaissances.

Les associations dont les actions sont situées en quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que les associations faiblement employeuses et les demandes mutualisées sont privilégiées.

Le principal bénéfice attendu est l'amélioration de la compétence des bénévoles associatifs, l'augmentation significative du bénévolat de longue durée et l'aide à la prise de responsabilité au sein des associations, en vue du renouvellement de l'encadrement associatif.

L'enveloppe annuelle réservée à ce dispositif, sur le BOP 163 « Jeunesse et vie associative », s'élève à un peu plus de 600 000 € pour l'Île-de-France. L'octroi des financements aux associations intervient sur décision du Préfet de région, après avis de la commission régionale consultative.

Récapitulatif des dossiers du FDVA - formation sur 2018-2019-2020

Actions financées par le FDVA - formation

	Nombre d'actions demandées	Nombre d'actions financées	Montant demandé à l'État	Montant accordé par l'État	Nombre de bénévoles à former demandé	Nombre de bénévoles à former retenu	Nombre de journées formation demandé	Nombre de journées formation retenu
2018	558		1 186 053 €	615 000 €				
2019	635	287	1 724 093 €	600 000 €	54 179	11 480	6 644	1 564
2020	558	288	1 365 616 €	597 600 €	28 405	12 388	25 219	1 838

En 2018, 558 actions de formation pour les bénévoles ont été demandées, contre 583 en 2017. L'objectif 2018 demandé par la DJEPVA - direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative était de financer 40 % d'associations faiblement employeuses (au maximum 2 ETPT).

Nombre d'associations financées par le FDVA - formation

	JEP	Non JEP	Total	Affiliées à un réseau national	Non affiliées	De 0 à 2 salariés
2019	179	351	530	244	286	277
2020	207	377	584	266	318	293

En 2019, la proportion d'associations comprenant au maximum 2 salariés qui ont été aidées par le FDVA pour la formation des bénévoles s'élève à 52 % (50 % en 2020), soit un taux nettement supérieur aux instructions données par la DJEPVA.

Fonds pour le développement de la vie associative « Fonctionnement et innovation » (FDVA 2)

En 2018, le FDVA a vu son périmètre d'actions étendu. Dans ce cadre, le FDVA 2 « Fonctionnement et innovation » s'oriente sur des projets dont la qualité constitue un critère d'appréciation prioritaire. De même, une attention particulière est portée sur les projets et actions ayant un fort impact local en termes d'animation du réseau associatif, d'initiatives collaboratives et de maillage territorial.

Sont soutenus :

- Les projets relevant de l'innovation sociale : projets structurants et cohérents avec le développement local d'un territoire, tels que lutte contre la fracture numérique/ illettrisme, actions en direction des populations vulnérables (inclusion sociale, accès aux droits, etc.), actions expérimentales ;
- Les projets favorisant le développement, la pérennisation ou la structuration du fonctionnement de l'association : soutien à la montée en compétence, qualifications, projets expérimentaux en matière de gouvernance, mobilisation des jeunes, parité dans les instances, etc. ;
- Les nouveaux outils d'accompagnement et de développement de l'engagement tout au long de la vie : mise en place d'accueils et d'information pour les bénévoles, promotion de l'engagement citoyen et du bénévolat.

En même temps que l'extension du périmètre d'action du FDVA, l'instruction des dossiers relative à ce fonds a été transférée dans un nouvel outil appelé « Osiris ». Ceci explique que le tableau d'évolution ci-après ne soit renseigné que de manière partielle.

Actions financées par le FDVA 2 Fonctionnement et innovation

	Nombre d'actions demandées	Nombre d'actions éligibles non financées	Nombre d'actions financées	Montant demandé à l'État	Montant accordé par l'État	Montant moyen par action
2018			481		3 121 475 €	6 490 €
2019	1 669	5	475	17 771 154 €	3 103 475 €	6 534 €
2020	1 459	9	544	14 595 248 €	3 121 475 €	5 738 €

En 2018, le FDVA 2 a permis de financer 481 actions, pour un montant de crédits de 3 121 475 €, soit une somme allouée moyenne par projet de 6 490 €. En 2019 et 2020, ces chiffres restent assez similaires. En revanche, sur l'exercice 2021, les crédits alloués ont quasiment doublé.

Nombre d'associations financées globalement par le FDVA, par secteurs d'activité

	Jeunesse, éduc. pop. socio-cult.	Sport	Santé	Social	Éducation formation	Culture	Défense des droits	Environnement	Loisirs, vie sociale	Autres	Total
2019	41	102	12	125	25	106	13	19	12	63	530
2020	33	104	17	146	32	133	17	22	16	58	584

En 2019, 530 associations ont été financées sur la totalité des champs d'intervention du FDVA. Sur l'ensemble des associations financées, 24 % exercent dans le secteur social, 20 % dans la culture, 19 % dans le champ du sport, 8 % dans la jeunesse, 2 % dans la santé ou les loisirs, proportions qui n'évoluent que très faiblement en 2020.

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France

Service départemental jeunesse, engagement et sport de Paris (SDJES 75)
6-8, rue Eugène Oudiné
CS 81360
75634 PARIS cedex 13
Tél. : 01 40 77 55 00
Courriel : drajes-idf-direction@region-academique-idf.fr

Rédaction

Jean-Michel VOINOT
Mission d'études et d'observation-MÉO

Directeur de rédaction

Éric QUENAULT
Délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports d'Île-de-France

Directeur de publication

Christophe KERRERO
Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris

Ce dossier est téléchargeable sur les sites : www.ac-paris.fr et www.ile-de-france.drajes.gouv.fr